



L'ECHO BOISSILLON

N°40 – AVRIL 2022

Horaires des services municipaux

Mairie

(01.64.57.76.76)

Mar, Jeu, Ven: 14h-17h

Mer: 9h-12h/14h-18h

Sam: 9h-12h

Agence Postale

(01.69.23.39.79)

Mar, Mer, Jeu, Ven :

10h30-12h/16h-19h

Sam : 10h - 12h

Bibliothèque

(01.64.57.73.78)

Mer : 10h-12h/14h-18h

Sam : 9h30-12h30

Vacances scolaires

Lu, Ma, Je, Ve : 14h-17h

Mer : 10h-12h/14h-17h

Sam : 9h30-12h30

Permanences Urbanisme

Tous les premiers
lundis du mois de
18h30 à 20h sur
rendez-vous.

Madame le Maire

vous reçoit sur rendez-
vous.



Sommaire

Edito – Commémoration 19 Mars 1962	P 2	Réunion de quartier	P 8
Carnaval	P 3	Infractions au code de l'Urbanisme	P 9
Budget primitif communal 2022	P 4	Course de l'Espoir – 6h de Boissy	P 9
Nouvelles orientations budgétaires CCEJR	P 5	Nouvelle praticienne au pôle Santé	P 10
Nouvel opérateur fibre sur Boissy	P 5	Annulation expérim. Bio déchets	P 10
Ouverture de la nouvelle bibliothèque	P 6	Communiqué de La Poste - Chiens	P 10
Job 91	P 6	Elections 2022	P 11
Travaux des écoles / Mairie	P 7	Fête patronale	P 11
Retard travaux RD148	P 7	Journée de l'environnement 2022	P 11
Nouveautés téléassistance	P 8	Etat civil – Urbanisme - Agenda	P 12





Edito

Les beaux jours qui s'annoncent nous amènent la douceur à laquelle nous aspirons depuis maintenant plusieurs mois.

La reprise progressive d'une vie sans contrainte sanitaire s'amorce, mais nous avons malgré tout autour de nous des craintes bien légitimes. En quelques jours, l'invasion de l'Ukraine nous fait prendre conscience de la fragilité de notre liberté. Toutes nos pensées vont vers le peuple ukrainien. Ce conflit aura une incidence certaine sur l'économie en général.

Au cours de ce 1^{er} trimestre, les élus et les services administratifs travaillent à l'élaboration du budget primitif. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser les dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser différents investissements (voir p.4).

Tous nos efforts réalisés pour mener une gestion saine et rigoureuse du budget de la commune ne sont malheureusement pas suffisants au regard de la situation économique, avec les baisses toujours plus marquées des dotations et aides de l'état, mais également une hausse de la fiscalité par notre Communauté de Communes (voir p.5).

Côté travaux, les investissements seront faits en fonction du retour des subventions demandées, et concerneront plus particulièrement la finalisation du programme engagé pour la conservation du patrimoine et la remise en état des structures (voir travaux p.7).

Pour continuer sur une note un peu plus positive, nous aurons cette année le retour du carnaval, de la traditionnelle fête patronale avec ses manèges et bien d'autres événements en cours de programmation.

Je terminerai cet édit, en rappelant l'importance des prochaines échéances électorales et l'implication de chacun d'entre nous à faire nos choix par le biais des votes.

SYLVIE SECHET



Commémoration du 19 Mars 1962

Pour commémorer le 60^{ème} anniversaire du « Cessez le feu de la guerre d'Algérie » du 19 Mars 1962, traduction des accords d'EVIAN signés le 18 Mars 1962, étaient présents, Mme MONIQUE ZAMPERLINI et Mr MARCEL DUBOIS : Conseillers Municipaux, accompagnés de Mr GALLIEN, Responsable de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, et de plusieurs de ses représentants.

Après un discours d'hommage aux victimes civiles et militaires et relatif au devoir de mémoire que nous devons préserver réalisé par Mr GALLIEN, des dépôts de gerbes de fleurs ont été effectués sous la plaque commémorative de l'Espace du 19 Mars 1962, par les représentants de la FNACA, du Conseil Départemental de l'Essonne et de la Commune de BOISSY-LE-CUTTÉ suivis d'une minute de silence.



MONIQUE ZAMPERLINI





Carnaval

La municipalité avait l'immense joie de pouvoir enfin annoncer le retour de notre carnaval de printemps, après deux éditions annulées en raison de la crise sanitaire. Les Boissillons semblaient également partager ce sentiment et s'étaient déplacés très nombreux, pour fêter dignement l'arrivée des beaux jours.

Un défilé un peu plus long qu'à l'accoutumée attendait nos participants, puisque cette année nous n'organisons pas de concours de déguisements et de décorations de chars. L'animation musicale était assurée par deux clowns sculpteurs de ballons, Bobo et Bibi, accompagnés de quatre mascottes géantes, STITCH, SONIC, NARUTO et la POUPEE LOL. Nous débutons notre périple cour de la mairie et le temps magnifique nous permettait de faire de nombreuses pauses pour que les clowns puissent répondre aux attentes des enfants en confectionnant une multitude d'objets à l'aide de ballons de baudruche.

Nous revenions ensuite à notre point de départ après une bonne heure de marche, où un buffet sucré avec boissons fraîches nous attendait, et ainsi prolonger cette agréable journée.

Après quelques dernières photos prises avec les peluches et d'ultimes sculptures de ballons pour finir de combler l'ensemble des jeunes participants, nous nous quittons ravis d'avoir retrouvé notre carnaval.

Nous remercions chaleureusement les parents qui ont apporté des gâteaux et boissons.



FABRICE AUCOULON

Les visages ont été 'floutés'



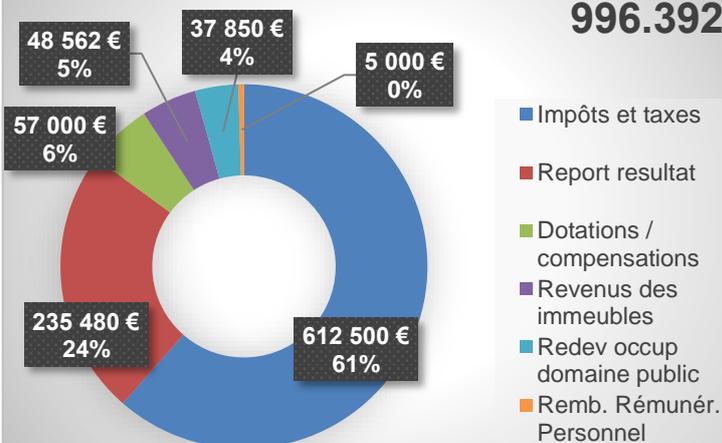


Le budget primitif communal 2022 a été adopté

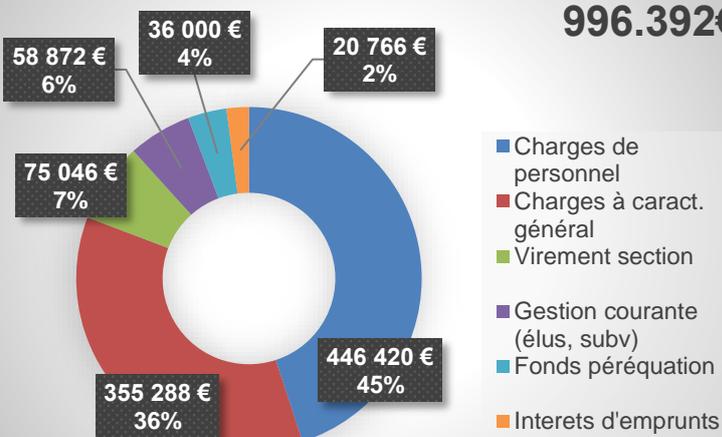
Au regard des dépenses prévisionnelles d'investissement et de l'augmentation de la fiscalité par la Communauté de Communes qui impactera le budget communal, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter les taux communaux pour 2022.

Budget Primitif 2022 :

Recettes Fonctionnement 996.392€



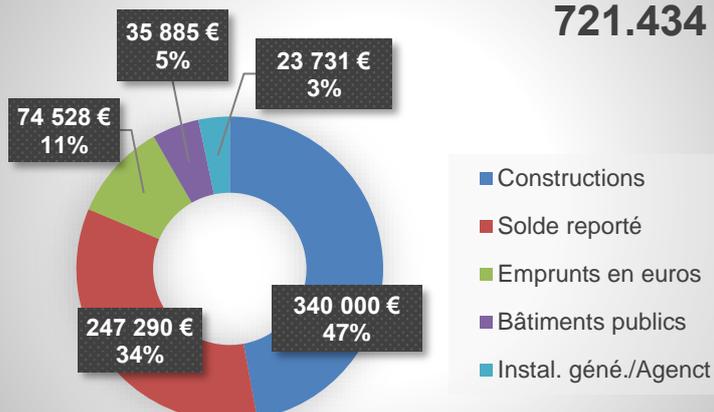
Dépenses Fonctionnement 996.392€



Les charges à caract. général incluent les fluides (65.000€), fournitures (25.000€), fournitures scolaires (9.500€), locations (79.000€), entretien/maintenance (41.000€), assurances (21.000€), les fêtes/cérémonies (20.000€), avocats (11.000€).

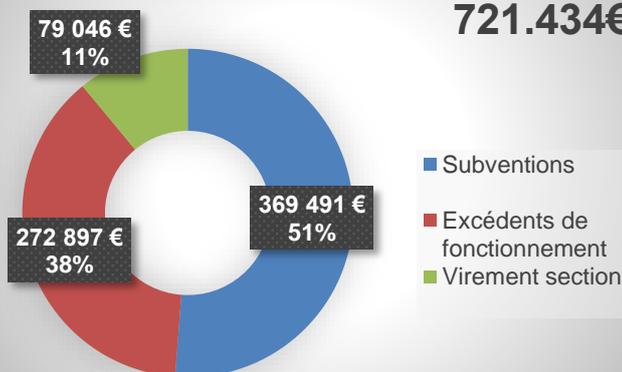
Les subventions des 6 élus indemnisés représentent 37.000€ (35.000€ en 2021 pour 5 élus indemnisés).

Dépenses Investissement 721.434 €



Les constructions correspondent au solde des travaux sur les écoles élémentaire et maternelle, bibliothèque, salle de sport et mairie et intègrent une partie du futur hangar technique.

Recettes Investissement 721.434€



Augmentation des taux communaux pour 2022

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	
Taxe Foncier Bâti	29,39%	31%	Impact sur votre Taxe Foncière
Taxe Foncier Non Bâti	39,75%	40%	Impact sur votre Taxe Foncière

Données prévisionnelles de la CCEJR qui pourraient impacter le budget communal 2022 :

- La prise en charge par les Communes de la totalité du FPIC (35.561€ en 2021)
 - La refacturation aux Communes de services communs par la CCEJR (Urbanisme, Police Intercommunale, ...)
 - La suppression temporaire de l'enveloppe pour travaux de voirie et éclairage (compétences de la CCEJR).
- (Voir article orientation Budgétaire CCEJR)

SYLVIE SECHET & J-MICHEL DUMAZERT



Nouvelles orientations budgétaires de la CCEJR

Propositions 2022 :

- Taxe intercommunale sur le Foncier Bâti passe de **1% à 6%** (*impact sur votre Taxe Foncière*)
- Participation FPIC à hauteur de 100% pour les communes membres

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Ce Fonds a pour objectif de redistribuer des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Ce fonds est payé par la CCEJR donc financé par les communes.

FPIC	Part reversée à la CCEJR par Boissy-le-Cutté		
	2020	2021	2022
100% à charge CCEJR		17.780€ (50% du montant)	35.561€ (100% du montant)

Charges transférées à la CCEJR

Ces montants correspondent à ce que verse BOISSY LE CUTTÉ à la CCEJR pour les compétences gérées par la CCEJR en lieu et place de la commune.

Boissy le Cutté	Maintien à domicile 7€/hab	9.184,00 €
	Voirie 0,5€/ml (6494 ml)	3.247,00 €
	Accueil Péri-scolaire 8€/62/hab	11.421,50 €
	Centre de Loisirs	21.593,98 €
	Restauration Scolaire	67.727,76 €
Total vers à la CCEJR		113.174,24 €

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (*impact sur votre Taxe Foncière*)

Elle devrait légèrement augmenter (sauf bonne nouvelle encore à venir) mais le taux exact n'est pas encore connu.

Les Attributions de Compensation (AC) :

Cela correspond à la différence entre ce que la Commune rapporte à la CCEJR (Produit fiscal de référence) et ce que la commune doit à la CCEJR (Charges transférées). Ce montant est versé par la CCEJR à la Commune.

Commune	Produit fiscal de référence	Total charges transférées par an	Attrib.de Compens. 2022
Boissy le Cutté	212.135,16 €	113.174,24 €	98.960,92 €

SYLVIE SECHET

Un nouvel opérateur fibre avec Essonne Numérique

Essonne Numérique a signé un avenant permettant l'arrivée de l'opérateur **FREE** dans les armoires de raccordement de son réseau fibre optique. Avec BOUYGUES TELECOM, CORIOLIS, K-NET, KIWI, NORDNET, ORANGE, OZONE, RED BY SFR, SFR, SOSH et VIDEOFUTUR, vous avez le choix entre 12 opérateurs différents pour faire raccorder votre habitation.

Concernant plus particulièrement Free, il va certainement vous falloir attendre encore un peu pour leur laisser le temps d'installer leurs équipements dans les armoires existantes avant de pouvoir raccorder votre habitation à leur réseau mais cela ne devrait plus trop tarder.

Et si vous voulez en savoir plus ou savoir quels sont les opérateurs actuellement disponibles sur votre boîtier de raccordement, vous pouvez accéder à la carte des raccordements sur <http://essonnenumerique.com/suis-je-eligible/calendrier-de-deploiement/>

J-MICHEL DUMAZERT



La nouvelle bibliothèque a ouvert ses portes

La bibliothèque a déménagé rue du Rouge Gorge depuis le samedi 12 mars. Elle se situe dans le prolongement de l'école maternelle, juste en face du centre de loisirs. Plus de lumière, plus d'espace, mieux placée, mieux desservie, ce nouveau local apporte une note de fraîcheur aux lecteurs.



Les jours et horaires d'ouverture restent identiques :

- Mercredi 10h-12h / 14h-18h
- Samedi 9h30-12h30

Pendant les vacances scolaires :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14h-17h
- Mercredi 10h-12h / 14h-17h
- Samedi 9h30-12h30.

A l'occasion, de nouveaux documentaires pour les enfants ainsi que des mangas sont venus augmenter les collections.

L'espace de lecture pour les enfants bénéficie d'un espace cocooning avec tous ses coussins.

Pour rappel, vous pouvez vérifier la disponibilité des livres sur internet sur le portail <https://boissylecutte.bibenligne.fr>

Pour vous abonner à la bibliothèque, il suffit d'un justificatif de domicile et de lire le règlement de fonctionnement (disponible sur le site de la commune et celui de la bibliothèque).

Un nom est en cours de recherche pour baptiser ce nouvel édifice municipal.

KARINE LANIAU

Job91 : Un site pour l'emploi en Essonne.

Vous êtes bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou recruteur (Chef d'entreprise, Directeur des Ressources Humaines) sachez que le Conseil Départemental de l'Essonne s'est doté d'une plateforme appelée **JOB 91** qui vous est destinée.

Elle permet une mise en relation, par l'intermédiaire d'un outil informatique, des bénéficiaires du RSA et des recruteurs, afin de trouver pour les uns, un emploi et pour les autres, des candidats à l'embauche sur le territoire essonnien.

Ce dispositif met en valeur la correspondance des aptitudes du demandeur d'emploi et l'offre de l'employeur. Tous les moyens sont mis à la disposition du bénéficiaire du RSA pour faciliter d'une part sa démarche de retour à l'emploi (Formation complémentaire si besoin) d'autre part sa préparation à son entretien d'embauche (Présentation : Habillement et coiffure) ainsi que des réponses à des besoins particuliers devant des déplacements contraints durant la période de recherche. (Exemple : Garde d'enfants).

Si vous êtes concernés et intéressés par ce dispositif vous pouvez obtenir des informations complémentaires et personnalisées.

Contactez le 01. 60. 91. 99. 90 ou par e-mail : job91@cd-essonne.

MONIQUE ZAMPERLINI





Travaux des écoles / Mairie



Les travaux débutés sur les deux écoles en Janvier 2021 tardent à se terminer.

Le délai de réception avait été prolongé jusqu'au 26 janvier 2022 dernier au regard de la crise sanitaire et des différents aléas sur les fournitures de matériaux.

Le marché comprend 8 lots qui ont chacun un domaine précis et sont assurés par des entreprises distinctes. Seules deux d'entre elles n'ont pas finalisé leur chantier. Ce manque de régularité et de sérieux met à mal la fin complète du chantier à savoir :

- Le préau de l'école maternelle ne peut pas être mis en service (future entrée de l'école et du centre)
- Et pour l'école élémentaire, la salle d'activité à l'étage ne peut pas être mise à disposition des élèves.

Autre problème sur cette non réception, l'appartement duplex dans le bâtiment de la mairie prévu à la location présente quelques problèmes qui doivent être résolus par une de ces entreprises.

Bien évidemment, ces retards feront l'objet de pénalités facturées aux entreprises défailtantes.

SYLVIE SECHET



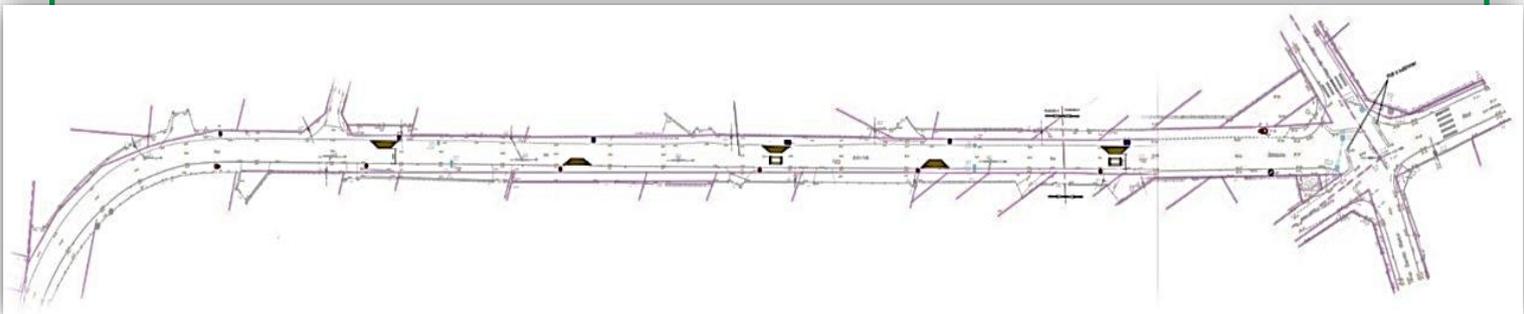
Retard sur les travaux de la RD148 (rue des Sablons)



Toutes les autorisations du département avaient été données pour le commencement des Travaux sur la RD148. Les travaux de voirie auraient dû être planifiés par la CCEJR (compétence transférée) pour commencer début 2022. Or, nous avons appris que cette année aucun investissement pour les travaux de voirie ne serait effectué à BOISSY LE CUTTÉ (et d'autres villages de la CCEJR), les finances de la CCEJR ne le permettant pas.

Il faudra donc patienter jusqu'à 2023 pour éventuellement voir ces aménagements installés prendre place sur la RD148. Pour rappel, ce dossier est en attente depuis 2020 !

SYLVIE SECHET





Vivre à domicile
en toute tranquillité
avec Essonne Téléassistance

Un dispositif du
Conseil général
de l'Essonne



La Téléassistance : de nouvelles dispositions

A partir du 1^{er} Avril 2022 de nouvelles dispositions ont été instaurées concernant la prise en charge financière de la téléassistance par le Conseil Départemental de l'Essonne. La gratuité demeure pour les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH), et les personnes munies d'un certificat médical pour témoigner d'un handicap. Il en est de même pour tous les bénéficiaires présents dans le dispositif à ce jour, et toutes les personnes âgées de 80 ans révolus.

Par contre, pour toutes les personnes âgées de 60 ans à 79 ans non bénéficiaires de l'APA ou de la PCH, le prestataire VITARIS mandaté par le Conseil Départemental offrira le dispositif au prix négocié par le marché soit 6,80€ TTC par mois soit un abonnement annuel de 82,08€ TTC sans frais d'installation et sans durée d'engagement.

La facturation commencera le mois suivant le raccordement et tout mois commencé est dû. Lorsqu'une personne bascule dans un critère de l'éligibilité à la gratuité, sa facturation cessera tout simplement après une information fournie à VITARIS.

La procédure de demande du dispositif est inchangée, vous prenez toujours contact auprès de la Mairie.

MONIQUE ZAMPERLINI

Réunion de quartier

Au cours de ce mandat, la Municipalité souhaite aller à la rencontre des différents quartiers de Boissy-le-Cutté pour répondre au mieux aux besoins de la population. Il y a eu le Clos du Midi en 2021, le samedi 29 janvier 2022 s'est tenue la réunion de quartier « rue Maréchal Foch, rue de la Croix Boissée, rue du Centre ».

A ce titre, les habitants ont pu échanger avec Madame Le Maire et les élus municipaux autour des sujets tels que les règles d'urbanisme, l'état de la voirie et des trottoirs, les excès de vitesse, le trafic des camions, l'entretien des espaces verts... Nous avons pris rendez-vous dans un an pour donner suite aux différents points d'amélioration discutés au cours de cette séance.

KARINE LANIAU





Infractions au code de l'urbanisme et Justice

La réalisation de travaux sans autorisation, les diverses transgressions au code de l'urbanisme de la commune sont des infractions pénales.

Le Maire est tenu de faire constater l'infraction en dressant un procès-verbal et d'en transmettre une copie sans délai au Procureur de la République.

Le Code de l'urbanisme permet à la Commune d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits commis sur son territoire et constitutifs d'une infraction au sens de l'article L. 480-1 du Code.

Lorsque le Maire a connaissance d'une infraction, il est dans l'obligation de dresser un procès-verbal.

Le Maire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation. En effet, il appartient au Procureur de la République d'apprécier la suite à donner, conformément aux dispositions des articles 40 et suivants du Code de Procédure Pénale. Le Procureur jugera ensuite de l'opportunité d'engager des poursuites et peut décider de classer sans suite le procès-verbal.

Actuellement sur la commune, plusieurs procès-verbaux d'infraction ont été dressés et sont en attente d'une décision de justice. La municipalité se tient informée régulièrement de la progression (très lente) des dossiers.

Comme dit plus haut, une fois l'infraction relevée, la commune n'est plus maîtresse du dossier et les lenteurs de procédure rendent la crédibilité de l'action très aléatoire auprès des administrés.

Nous avons en cours de procédure plusieurs dépôts de plainte dont certains depuis 2016, avec constat avéré de l'infraction. Malgré notre vigilance à relever et dénoncer ces infractions, la « machine » judiciaire ne permet pas la sanction immédiate.

SYLVIE SECHET



Course de l'Espoir Les 6h de Boissy le Cutté



De nombreux événements ont lieu, partout en France, pour soutenir de grandes causes comme le Sidaction, Octobre rose..., à Boissy le Cutté nous n'avions pas encore le nôtre !

Le premier week-end du mois de juin : cette année, le **Samedi 4 Juin**, nous vous invitons au stade à participer à une grande cause :

Soutenons les enfants atteints du cancer autour d'un moment sportif.

Deux boucles balisées (une grande qui ira dans les bois, une petite qui restera dans l'enceinte du stade) vous seront proposées. Vous pourrez les effectuer à volonté individuellement, entre amis ou en famille, en marchant ou en courant (à chacun son rythme !!!).

Lors de cette journée, qui débutera à 10h et se terminera à 16h, vous trouverez sur place (au stade), l'association **Running pour l'Espoir** qui vous proposera une tombola, un stand restauration, un château gonflable.

L'inscription sera de 5€ pour les enfants de moins 12 ans et de 8€ pour les autres. L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association partenaire **EVA POUR LA VIE**.

XAVIER SEVERE



Une nouvelle praticienne au Pôle Santé

AURELIE TEXIER-JULIEN vient de s'installer au Pôle Santé de Boissy le Cutté.

Ces services portent sur les bilans psychométriques (QI), les évaluations neuropsychologiques (tests attentionnels, des fonctions exécutives, des processus mnésiques, des fonctions visuo-spatiales et neuro visuelles, du fonctionnement socio-adaptatif, ...), la remédiation cognitive, les groupes d'entraînement aux habiletés sociales, la guidance parentale ou la médiation assistée par l'animal.

Ses activités sont destinées aux enfants (à partir de 6 ans), adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés scolaires et/ou comportementales, des difficultés d'apprentissage, un trouble du développement ou une lésion neurologique.

Aurélie TEXIER-JULIEN

Neuropsychologue
du développement

AURELIE TEXIER-JULIEN est joignable :

- Au 07.83.17.45.93 ou par mail aurelie.julien91@gmail.com
- Et sur Facebook www.facebook.com/AurelieJulienNeuropsychologue/.



Annulation de l'expérimentation de la collecte des Biodéchets

Dans notre article de l'Echo Boissillon de Novembre 2021, nous vous présentions l'expérimentation de la collecte des biodéchets que la CCEJR et la SEMARDEL devaient mettre en place dans la commune de BOISSY LE CUTTÉ (entre autres).

Cette expérimentation ne va malheureusement pas voir le jour et a été annulée pour des raisons de budget et d'intérêt pour les différentes parties impliquées.

J-MICHEL DUMAZERT

ENSEMBLE
valorisons nos biodéchets !



Communiqué de La Poste - Agressions canines

Les agressions canines sont un sujet très sérieux pour La Poste. En 2021, plus de 100 attaques de chiens ont été déplorées dans la région sur des factrices et facteurs de La Poste.

A l'approche des beaux jours, votre chien passe plus de temps à l'extérieur. Petit ou grand et quelle que soit sa race, votre chien défend son territoire. Le facteur, même connu de votre animal, est un intrus toléré ou non. Ainsi, le chien peut considérer qu'une main tendue au-dessus du portail ou une intrusion dans son jardin est une raison d'attaquer. Afin de protéger votre facteur et d'éviter tout accident, quelques reflexes simples à adopter. Votre boîte aux lettres doit être accessible de l'extérieur. Si le facteur doit pénétrer dans votre jardin ou se tenir au seuil de votre porte, pour une livraison de lettre, de colis ou de service, le chien doit être enfermé dans un lieu sûr le temps que votre facteur ait quitté les lieux. Ainsi ce dernier pourra faire son travail sereinement et votre chien comprendra qu'il ne s'agit pas d'une menace. Les facteurs sont formés pour adapter leur comportement face à un chien agressif, mais ils préféreraient ne pas avoir à l'expérimenter.



Facteur menacé,
courrier non
distribué



Elections 2022

Vous en avez tous entendu parler (et même un peu trop !) mais nous faisons quand même un dernier rappel pour les 4 dates à venir pour les prochaines élections :

D'abord la présidentielle les 10 et 24 Avril 2022 puis les législatives les 12 et 19 Juin 2022 (bureau de vote ouvert de 8h à 20h).

Pour ces occasions, de nouvelles cartes d'électeurs vous ont été envoyées par la mairie si vous êtes inscrits sur les listes électorales.

Cette nouvelle carte porte un QR code qui se trouve sur la 1ère page (identique pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs. Aucune donnée personnelle n'est collectée).

Ce QR code renvoie au site unique du gouvernement : www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant de :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin mais aussi de vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.



Le site www.elections.interieur.gouv.fr vous permet également d'accéder à des contenus relatifs aux élections en France.

J-MICHEL DUMAZERT

Fête patronale

Cette année marque le retour de plusieurs événements après un long intermède lié au covid, la fête patronale en fait partie.

Elle ouvrira ses portes au public sur l'espace loisirs, le vendredi 06 mai après la sortie des cours et quittera notre village le lundi suivant.

Les attractions proposées seront définies lors d'une réunion avec l'ensemble des forains d'ici quelques jours.



Le samedi 07 mai, nous proposerons aux Boissillons un défilé aux lampions en début de soirée avec un spectacle à l'issue, sur le même site que la fête foraine.

Comme à chaque édition, la municipalité offrira aux élèves des deux écoles, un ticket valable pour l'activité de leur choix. Il sera distribué dans leur cahier scolaire sur la semaine du 02 mai.

FABRICE AUCOULON

Journée de l'environnement 2022

Cette année la journée de l'environnement change de formule ! Elle s'adressera principalement aux enfants, les citoyens de demain et se déroulera sur 3 jours.

Au programme, dès le jeudi 2 juin, les élèves de l'école primaire pourront participer à l'escape game 2D8D, créé par CANOPE91, dans la salle des fêtes. Puis, on poursuivra le 3 juin, dans le cadre de l'Essonne verte Essonne propre, par le traditionnel ramassage des déchets dans le village par les élèves des deux écoles. Enfin, le samedi 4 juin, les bennes, présentes au 1 rue des Champs, seront ouvertes à la population de 9h à 12h et de 14h à 17h.

KARINE LANIAU



Etat Civil

Avis de naissance



LEGENDRE Alban, Régis, Patrick	11/03/2022 à ARPAJON
LOUPIAC Lya	24/02/2022 à CORBEIL-ESSONNES
LOUPIAC Élyna	24/02/2022 à CORBEIL-ESSONNES
GONCALVES DE CARVALHO Léandro Manuel	31/01/2022 à ÉTAMPES

PACS



Madame Vanessa XAVIER et Monsieur Paulo Jorge CASEIRO BALTAZAR 22/12/2021

Décès



CANAL née BUSATO Bruna Yvonne	22/01/2022 à ETAMPES
TREPTTEL née JALLOIS Solange	07/12/2021 à EGLY

Urbanisme

Déclarations d'urbanisme



Nom	Adresse	Projet
DUPERCHE Jean-Pierre	4 bis rue des Vignes	Clôture
BRANTHOME Frédéric	1 Chemin de la Margaille	Pose de 2 velux
CHARLET Sylvain	56 rue de la Libération	Aménagement des combles
MARINO Sylvie	7 rue Georges Clémenceau	Modification balcon
DORDAIN Henry	5 rue des Chaumonts	Piscine
GLINEUR François	32 rue de la Libération	Division
FOISSEAU Stéphane	4 Impasse des Pommiers	Remplacement pergola
MOHIMONT Jean-Philippe	4 Impasse des Coquelicots	Remplacement volets
ALVES RODRIGUES José	8 rue de la Libération	Remplacement pavés en verres
AUMELAS/QUESNEAU	3 Chemin de la Margaille	Clôture
BARBERI Liliane	3 rue Georges Clemenceau	Réfection toiture
ALVES REIS Alcides	2 Impasse des Prés	Annexe non close
SARRION Sylvain	4 rue du Pressoir	Clôture

Permis de construire

Nom	Adresse	Projet
VALLOIRE HABITAT	rue de la Libération/ruelle Godard	Résidence sénior
AUMELAS/QUESNEAU	3 chemin de la Margaille	Remplacement double garage
LEBARON Pascal	3 rue Sainte Barbe	Construction maison
LEBARON Pascal	3 rue Sainte Barbe	Construction maison
ROCHA Bruno	19 rue de la Libération	Construction maison
DA SILVA Vitor	3 rue Sainte Barbe	Construction maison
CARVALHO SERRA Mario	32 rue de la Libération	Construction maison
RIHANI Mohamed	15 rue de la Croix Boissée	Construction maison

Agenda

Du 6 au 9 Mai :	Fête patronale au Parc Loisirs
8 Mai :	Commémoration du 8 Mai.
4 Juin :	Journée de l'environnement
4 Juin :	Course de l'Espoir – les 6 heures de Boissy le Cutté
28 Juin :	Boum de l'école Anne Frank
13 Juillet :	Feu d'artifice au Parc Loisirs (sous réserve)
14 Juillet :	Cérémonie du 14 Juillet



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : JÜRGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULLON, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI